



Prescription prudente dans le cadre de la prise en charge à domicile des patients COVID-19 possibles ou confirmés.

Les Autorités sanitaires belges et les experts, dont ceux de BAPCOOC, appellent à **ne pas prescrire d'antibiotiques pour le traitement à domicile des patients COVID-19 possibles ou confirmés, en ce compris l'azithromycine.**

L'azithromycine n'a pas d'efficacité prouvée en cas de COVID-19 (malgré les messages qui circulent à ce sujet !) mais en prescrire implique des risques. Vous trouverez plus d'explications sur [le site web de CBIP](#).

Lorsqu'un traitement antibiotique est démarré pour le traitement à domicile d'une pneumonie bactérienne, c'est l'**amoxicilline 3x1g/jour pendant 7 jours** qui reste le traitement de premier choix. En cas de suspicion de pneumonie de fausse route ou de comorbidité, le traitement recommandé est l'**amoxi-clav 3x875mg/jour**, également pendant **7 jours**.

La moxifloxacine est strictement réservée pour les patients qui ont une allergie à la pénicilline. Il est important de limiter le recours à la moxifloxacine à ce groupe de personnes, tant en raison des effets secondaires graves liés aux quinolones, que pour prévenir le développement de résistances et conserver ces antibiotiques comme traitement possible de 2^e ligne.

Par ailleurs, il a déjà été demandé de **ne pas prescrire d'hydroxychloroquine (Plaquenil®) ou de chloroquine** (disponible uniquement sous forme de matière première) pour prévenir l'infection COVID-19, ni pour le traitement à domicile des patients COVID-19 possibles ou confirmés (voir le message sur [le site du CBIP](#)).

Le guide antibiotique ("Guide belge pour le traitement anti-infectieux en pratique ambulatoire") pour la prescription ou la délivrance d'antibiotiques a été mis à jour en 2019 et est gracieusement disponible sur [cette page du CBIP](#).